Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 7

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

carton, que sais-je.... Dans une ruche suisse, utilisez une hausse à miel recouverte par un couvre cadre ou des planchettes et refermée par sa vitre.

Certains apiculteurs témoignent avoir vu leurs diffuseurs propolisés par les abeilles, les rendant inefficaces. J'avoue n'avoir jamais rencontré ce problème, mais la pose d'une grille à reine – ou d'un dispositif grillagé comparable – semble offrir une bonne solution si cela vous arrive. N'employez néanmoins que du matériel INOX ou en plastique : les vapeurs d'acide feront oxyder tout fer présent dans la ruche.

Pour que ces diffuseurs soient efficaces et répandent l'acide partout dans la ruche, il est primordial que les abeilles ventilent. Nettoyez et fermez votre fond anti-varroa quelques jours avant les traitements puis ouvrez les entrées au maximum. Vous les réduirez à la fin du traitement.

Je vous laisse à ces quelques conseils. J'ai encore des essaims à aller mettre en cave ! Vivement l'accalmie de juillet (si elle vient) !

---

[1] Voir notre revue de 2016, n° 6, pp. 28-34.

[2] Voir par exemple sur https://www.biovet.ch

[3] Il existe également des bandes imbibées d'acide formique prêtes à l'usage qui ne nécessitent pas de diffuseur. J'avoue ne m'en être jamais servi. Il semble néanmoins que le taux de mortalité des abeilles et la perte de reines soient élevés avec cette méthode qui s'avère également onéreuse à long terme. Voir les aide-mémoire du concept varroa sur www.abeilles.ch.

Note du rédacteur à propos des diffuseurs Liebig : En complément aux conseils ci-dessus, nous recommandons à toutes et tous de lire attentivement le correctif de Andermatt Biovet AG dans ce numéro (page xxx) concernant les deux générations de diffuseurs Liebig. Les nouvelles bouteilles ne sont pas compatibles avec les anciens supports. Un mélange des deux modèles peut avoir des conséquences désastreuses, soit que l'acide ne soit pas diffusé du tout, soit qu'il s'écoule trop rapidement. Dans les deux cas, les risques de perdre la colonie sont grands, soit par non-traitement contre le varroa, soit par intoxication directe à l'acide formique, qui il faut le rappeler est un puissant insecticide s'il est mal utilisé. De plus, la qualité des anciens buvards n'est pas garantie. Ceux-ci devraient être impérativement remplacés par les nouveaux modèles. Andermatt Biovet AG s'est engagé à vous les fournir gratuitement.

SAR

144e assemblée des délégués

Samedi 29 août 2020

L'assemblée se déroulera si toutes les recommandations et règles d'hygiène et de conduite en vigueur à cette date peuvent être respectées.

Seules les personnes dûment inscrites dans les délais impartis seront autorisées à participer à l'assemblée.

Veuillez consulter régulièrement le site internet abeilles.ch

Lieu : Halle polyvalente Glovelier, Haute-Sorne
Route de la Transjurane 29, 2855 Glovelier

Programme

Dès 8 h 00	Accueil des délégués (cafés - croissants à disposition)
9 h 00-11 h 45	Assemblée des délégués
12 h 00	Apéritif
12 h 30	Repas

Tous les documents en relation avec l'AD SAR se trouvent dans la revue de mars 2020 ainsi que sur le site internet abeilles.ch :

https://www.abeilles.ch/organisations/sar-societe-romande-dapiculture.html

---

Compte-rendu de la séance du 13 mai 2020 à 18 h 30 par visioconférence

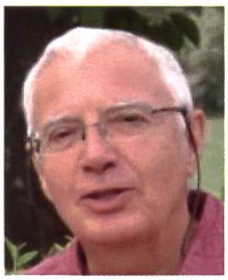

Personnes présentes :

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Benoît Droz, Olivier Mooser, Guillaume Kaufmann et Max Huber.

Invité : Francis Saucy.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 18 h 30 et aborde les 11 points mis à l'ordre du jour.

1. PV du 4 mars 2020

Il est accepté sans modification.

2. Assemblée des délégués SAR 29 août 2020

La présidente aura un entretien avec les organisateurs jurassiens le jeudi 14 mai 2020. Partant du principe que l'assemblée pourra se dérouler le 29 août, il faudra peut-être mettre en place des dispositifs spécifiques pour les distances sociales. La présidente propose que les frais supplémentaires qui découleront des mesures sanitaires Covid-19 soient pris en charge par la SAR. Suite aux réservations faites pour l'AD du mois de mars, malheureusement reportées, le comité estime qu'il faut faire une commande de 300 masques et 15 flacons de gel hydroalcooliques, des panneaux signalétiques Coronavirus Covid-19 ainsi que des panneaux en plexiglas pour la table d'accueil.

Il n'est pas souhaitable de republier les comptes dans la revue, mais de mettre une info indiquant que toutes les pièces se trouvent dans la revue de mars 2020. Sonia Burri-Schmassmann propose d'ouvrir un nouvel onglet spécifique pour les AD SAR sur le site abeilles.ch.

Décisions :

Le comité approuve que les frais supplémentaires engendrés par les recommandations du Conseil Fédéral suite à la pandémie soient à la charge de la SAR, environ CHF 550.-, soit pour l'achat de masques et gel. Pour les plexiglas, une offre doit encore être demandée.

– Le comité est d'accord d'ouvrir un nouvel onglet spécifique pour les AD SAR sur le site abeilles.ch. Cet onglet permettrait également de répondre à la demande de la fédération vaudoise qui désirait avoir les documents présentés à l'AD pour le début février.
– Le comité est pour renvoyer les invitations à tous (délégués via les fédérations, invités, membres d'honneur) en mentionnant les directives de la Confédération.

3. Sondage SAR, publication des résultats

La présidente est déçue du peu de retours, car ce sondage était adressé à des cadres. Concernant la publication du document relatif au sondage, il semble que les graphes sont peu lisibles dans la revue (format trop petit). La présidente propose de mettre l'intégralité de la version sur le site abeilles.ch et un résumé, ainsi que les résultats clés du sondage dans la revue de Juillet.

Décision:

– Le comité est d'accord de rendre public le sondage avec le document complet sur le site internet et un petit résumé dans la revue tel que décrit plus haut.

4. Subventions vulgarisation dès 2022

Sur la base de la journée de travail du 11 mars 2020, un premier document a été transmis aux membres avec une demande de propositions de modification et remarques, ceci jusqu'au 15 avril. La SAR est représentée dans ce groupe par Benoît, Olivier et Sonia. Apisuisse doit établir un plan financier. Il faut établir un plan financier et pour cela, il y a lieu de prendre comme base les éléments comptables des 4 dernières années des 3 associations membres d'apisuisse. Le délai de remise des documents pour la demande des subventions est fixé au 30 juin.

Pour Benoît la rencontre du 11 mars a été intéressante et constructive avec une vision globale. Le sujet de la sensibilisation aux personnes non apicoles a été abordé lors cette séance, ainsi que la biodiversité qui a été mise en avant. Un document a été réalisé à cet effet.

Décision:

– David va fournir à la présidente les dépenses que la SAR a faites durant les quatre dernières années concernant la formation et la vulgarisation, pour les moniteurs-éleveurs, les conseillers apicoles, les contrôleurs d'exploitation, soit par la formation donnée ou par des cours de perfectionnement ou des cours qu'eux-mêmes ont dispensés aux apiculteurs, aux sections ou fédérations, ainsi que les frais liés au concours des ruchers. Ces documents sont à fournir pour la fin du mois de mai. Le délai pour le préavis devrait être remis à l'OFAG à la fin juin 2020 pour une mise en place en janvier 2022.

5. Apisuisse

Le comité a répondu aux deux consultations (train d'ordonnances agricoles 2020 et CER-CE réduire le risque de l'utilisation des PPh) sur la base des propositions émises par les trois associations membres et apiservice.

Le budget d'apisuisse n'a pas changé pour l'instant, la charge de la SAR sera toujours de 18,89 % des CHF 75'000.-. Un budget de CHF 10'000.- est demandé par la commission du miel pour des analyses de résidus de pesticides (colza et arbres fruitiers) retrouvés dans certains

miels. Le budget politique ne sera pas entièrement utilisé, puisqu'il n'a pas été possible de faire le petit déjeuner-miel au Palais Fédéral cette année. Un budget est également prévu pour une assistance juridique.

L'assemblée des délégués est prévue pour le 5 septembre à Olten.

6. Formation suisse d'apiculture Sàrl

Les examens prévus selon date initiale du 27 juin pour deux classes de Suisses alémanique et la première classe de Suisse romande.

L'assemblée des délégués est prévue également le 5 septembre à Olten.

7. Vols, remboursements

Les cas présentés ont été traités selon les règlements en cours.

8. Dicastères

Sonia : contrôle du miel : mardi 12 mai le matériel pour l'année 2020 a été transmis par envois postaux.

Contrôle d'exploitation et autres informations liées au Covid-19.

Les contrôles d'exploitation pour le label d'or peuvent reprendre seulement si les conditions décrites dans le texte sont respectées. Les contrôleurs décident eux-mêmes s'ils souhaitent reprendre les activités, idem pour les conseillers apicoles.

Décision :

– Le comité approuve cette décision. Ce texte sera mis sur le site internet et transmis aux personnes respectives. La présidente gère la communication générale aux présidents-es de fédérations et de sections et aux contrôleurs d'exploitation et responsables de vulgarisation.

Benoît : Il explicite le document qui nous a été envoyé concernant la demande de la fédération vaudoise OJ de la SAR et le compte/budget.

La séance de comité a généralement lieu autour du 15 janvier ; le budget une fois approuvé, il y a peu de modifications par la suite. De plus les comptes, une fois vérifiés par les contrôleurs aux comptes, peuvent être rendus fin janvier. Avec la création de l'onglet sur le site internet abeilles.ch on peut répondre équitablement à la demande de la fédération vaudoise et également renseigner les autres fédérations.

Suite à une demande faite à Benoît concernant de la documentation sur la promotion de l'apiculture pour des manifestations, il n'y a actuellement que les flyers que l'on peut commander sur le site internet abeilles.ch.

Une autre demande concerne le sujet de la compétence ou non des inspecteurs des ruchers suite à une déclaration de vol. L'inspecteur cantonal des ruchers de Vaud préconise de ne s'adresser qu'à la Police. Benoît va sonder les différentes fédérations pour savoir s'il y a lieu de modifier le règlement « vols et déprédations ».

Décision :

Le comité a choisi la proposition 1 suite à la demande de la fédération vaudoise.

Proposition 1 :
Les membres du comité SAR peuvent communiquer à leur fédération le contenu de l'OJ (dans son état actuel et sous réserve de modification de dernière minute) à partir de fin janvier La version officielle étant celle publiée dans la revue et donc disponible dès que le bon à tirer est validé.

Les comptes et budgets peuvent être transmis aux fédérations une fois le bon à tirer validé.

Cette proposition laisse la possibilité au comité d'informer les fédérations plus tôt, mais sans contrainte de calendrier supplémentaire. (Les points à ajouter à l'OJ par les fédérations doivent être communiqués jusqu'au 15 janvier au CC)

Guillaume : RAS.

Olivier : Précise que la commission d'élevage a également créé un document pour la montée en station selon les recommandations Covid-19. Dès que le document sera prêt, Olivier le transmettra à Aude pour la diffusion.

Francis : L'assemblée générale d'apiservice s'est déroulée le 4 avril 2020 en visioconférence. Le rapport d'activité, les comptes et le budget ont été acceptés. M. Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal du canton de Vaud a été élu comme membre de la commission de santé en remplacement de Paul Witzig.

La revue est sortie dans les temps malgré la crise COVID-19.

Max : RAS

9. Courrier

Tous les courriers ont été traités avant la séance par courriel : il s'agit de Freethebees et AAF.

10. Divers

Offre pour une protection juridique SAR : à reprendre lors de la prochaine séance.

11. Prochaine séance : Séance ou visioconférence le 1er juillet.

Le secrétaire, Max Huber

Consultation SAR – Rapport d'étude

Chers membres,

Dans le but de définir l'orientation stratégique que devrait prendre la SAR à l'avenir, le comité central a mandaté une entreprise externe afin d'effectuer un sondage auprès de l'ensemble des cadres de l'organisation.

Le questionnaire composé de 56 questions a été envoyé à 279 membres :

- membres des comités des fédérations et sections,
- conseillers/ères apicoles,
- contrôleurs/euses d'exploitation,

- moniteurs/trices, éleveurs/euses,
- inspecteurs des ruchers.

Le sondage a été transmis le 3 mars avec une première relance le 12 et une seconde le 19 mars.

Le délai de réponse était fixé au 30 mars. Le taux de retour s'élève à 62 %, avec 171 réponses reçues.

Pour faciliter la communication des résultats, dans les sections à venir, les niveaux d'accord ont été traduits en notes sur 10. Les participants avaient le choix de vote parmi les 4 catégories et barèmes suivants :

Absolument pas d'accord	0	point	Plutôt pas d'accord	3	points
Plutôt d'accord	7	points	Tout à fait d'accord	10	points

Résultats détaillés :

1. Structure de l'échantillon

Parmi les membres ayant répondu, 80 % sont des hommes et 20 % des femmes.

L'âge moyen est de 53 ans, avec une pratique apicole moyenne de 19 ans.

9 membres sur 10 estiment que la SAR doit établir une stratégie pour faire face aux enjeux et près de 3 membres sur 4 sont en accord avec le nouveau nom et logo envisagés :

2. Principe directeur

Le principe directeur unit la vision, la mission ainsi que les valeurs et principes fondamentaux de l'organisation. Il forme le cadre pour les objectifs de l'association et sert d'indicateur pour les activités opératives.

Evaluation des énoncés du principe directeur

Enoncé	*Moyenne obtenue*
Assurer la formation de base et continue	9.2
Production de produits apicoles de haute qualité	8.9
Promotion de la santé des abeilles en collaboration avec le SSA	8.9
S'engager en faveur de la durabilité et biodiversité	8.6
Prise de position sur les questions d'actualités	8.5
Encouragement de la sélection	8.4
Organisation compétente en Suisse romande pour les abeilles	8.3
S'engager au niveau politique pour défendre les abeilles	8.3
Transmission des connaissances à la population	8.0
Centre de services pour ses membres	7.7
Encouragement des échanges internationaux	6.9
Proposer à tous ses membres une responsabilité civile complémentaire	5.8

3. Objectifs stratégiques de la SAR

Les objectifs stratégiques sont les objectifs et les résultats financiers et non financiers que cible l'association sur une période donnée. Ils orientent la détermination des priorités, l'allocation des ressources, les exigences en matière de capacités et budgétaires.

Evaluation des objectifs stratégiques

Objectif stratégique	*Moyenne obtenue*
Garantir durablement la base financière de la SAR	8.0
Analyser les nouvelles idées, tendances et prendre position	8.0
Déléguer la sélection à sa commission d'élevage	7.7
Promouvoir l'offre alimentaire des abeilles et autres pollinisateurs	7.3
Revendiquer d'avantages de ressources financières du secteur public	7.0
Etre perçue comme les experts et les premiers interlocuteurs des médias et politiques	6.9
Obtenir une base juridique au niveau fédéral pour la promotion apicole, la recherche et la formation	6.7

4. Objectifs opérationnels de la SAR

Le principal but d'un objectif opérationnel est de prendre en charge un ou plusieurs facteurs ayant une influence positive ou négative sur la situation d'un enjeu stratégique de la société et cela dans une vision à moyen terme afin de faciliter la mise en pratique de sa stratégie de développement et de la pratique de l'apiculture en suisse romande.

Evaluation des objectifs opérationnels

Objectif opérationnel	*Moyenne obtenue*
Travailler avec des abeilles élevées localement et éviter les importations	9.0
Agir selon un concept et respecter les bonnes pratiques apicoles	8.6
Informer sur les développements scientifiques et pratiques en matière de sélection	8.6
Fédérer les apiculteurs / apicultrices indépendamment de leur sensibilité apicole	7.6
Suivre une formation de base puis une formation continue régulière	7.5
Maximiser le nombre d'apiculteurs/apicultrices labelisé-e-s	5.3

5. Mesures

Les mesures découlant du principe directeur et des objectifs sont décrites ci-dessous. Le Comité Central tient à ce que l'on soit toujours conscient que l'application de chaque mesure nécessite des ressources en termes de personnel et de finance.

Evaluation des mesures

Mesure	*Moyenne obtenue*
Créer et mettre à jour des documents de formation pour apiculteurs	8.7
Renforcer les relations avec les médias	7.9

Assurer des fonctions au niveau suisse et travailler avec BienenSchweiz et FTA	7.7
Lobbying politique et intergroupe parlementaire abeilles	7.7
Organiser des projets de sensibilisation à la biodiversité	7.6
Créer des documents de formation pour des tiers	7.5
Coopération avec d'autres organisations	7.5
Promotion du miel suisse : synergie entre le label d'or et les labels régionaux	7.0
Résultats de la recherche intégrés dans la pratique apicole	7.0
Soutien et promotion du label d'or	6.4
Proposer des cours aux non-apiculteurs	6.3
Développer une présence sur les médias sociaux	6.1

Les mesures évaluées devaient également être classées par ordre de priorité. Celles-ci sont classées dans 4 groupes:

A. *Les mesures à mettre en place prioritairement :*
1) Créer des documents de formation pour apiculteurs
2) Sensibilisation à la biodiversité
3) Assurer des fonctions au niveau suisse ET Coopération avec d'autres organisations
4) Lobbying politique

B. *Les mesures à mettre en place dans un deuxième temps :*
1) Relations avec les médias
2) Créer des documents de formation pour des tiers

C. *Mesure prioritaire, mais pas du ressort de la SAR :*
1) Recherche scientifique

D. *Mesures qui fédèrent moins et moins importantes :*
1) Synergie avec les labels régionaux
2) Promotion du label d'or
3) Médias sociaux
4) Cours aux non-apiculteurs

6. Finances de la société

Si nous voulons mettre en œuvre ne serait-ce qu'une partie de ces mesures, nous devrons soit utiliser l'argent à disposition dans notre caisse, soit créer de nouvelles sources de revenus.

Evaluation des mesures de financement

Financement	*Moyenne obtenue*
Utilisation des actifs	6.7
Collecte de fonds	6.7
Partenariat avec des entreprises commerciales	6.0
Augmentation des cotisations	4.5

7. Conclusions

De manière générale, la société actuelle, en comparaison de ces 20 dernières années, a perçu des modifications d'horizons, des changements générationnels et une évolution des idées et des manières de vivre : les transformations dans la société ont été conséquentes. Ces changements impactent également la SAR.

Sur la base des résultats de ce sondage, le comité central pourra ainsi mettre en place la stratégie de développement de la société, cibler les objectifs et mesures et prévoir des votations lors des prochaines assemblées des délégués.

Nous tenons vivement à remercier toutes les personnes qui ont répondu de manière constructive à ce sondage.

L'intégralité du rapport d'étude de la consultation se trouve sur le site internet abeilles.ch https://www.abeilles.ch/organisations/sar-societe-romande-dapiculture.html

Sonia Burri-Schmassmann, Présidente SAR

En voici les pages 34 et 35 qui résument des principales conclusions et les points forts :

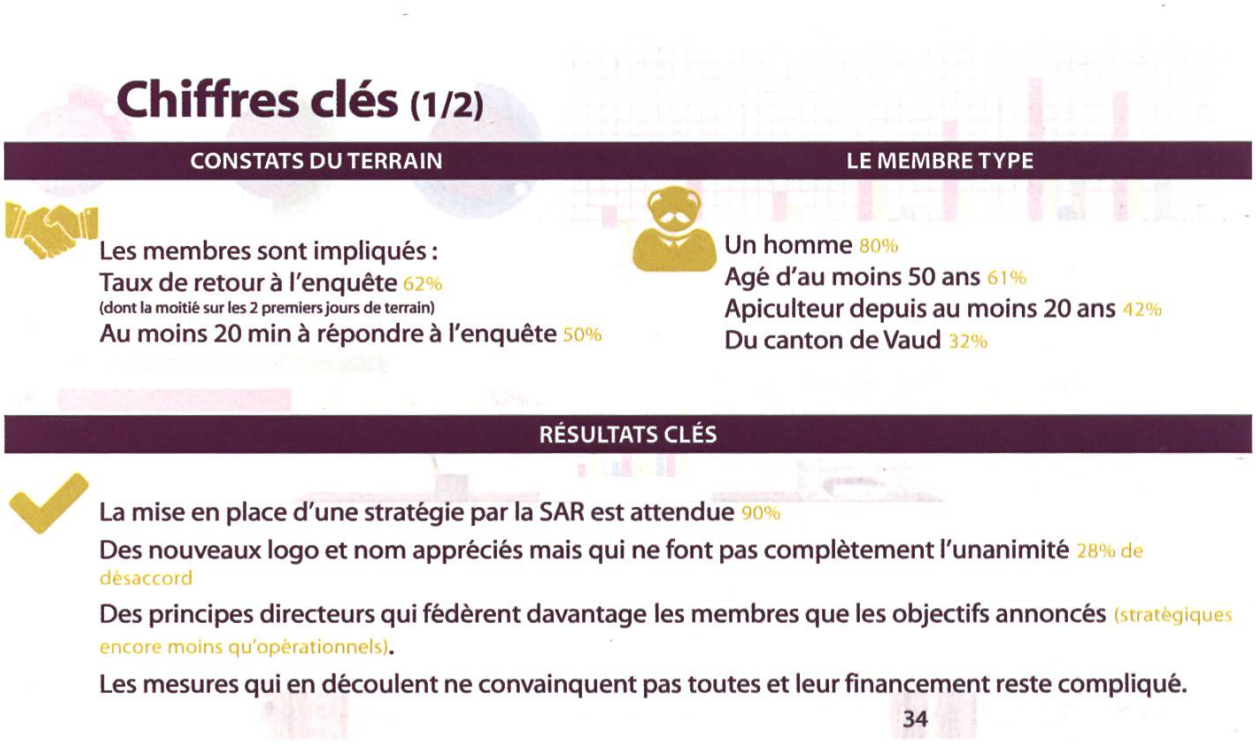

Chiffres clés (1/2)

CONSTATS DU TERRAIN

Les membres sont impliqués :
Taux de retour à l'enquête 62%
(dont la moitié sur les 2 premiers jours de terrain)
Au moins 20 min à répondre à l'enquête 50%

LE MEMBRE TYPE

Un homme 80%
Agé d'au moins 50 ans 61%
Apiculteur depuis au moins 20 ans 42%
Du canton de Vaud 32%

RÉSULTATS CLÉS

La mise en place d'une stratégie par la SAR est attendue 90%
Des nouveaux logo et nom appréciés mais qui ne font pas complètement l'unanimité 28% de désaccord
Des principes directeurs qui fédèrent davantage les membres que les objectifs annoncés (stratégiques encore moins qu'opérationnels).
Les mesures qui en découlent ne convainquent pas toutes et leur financement reste compliqué.

34

Résultats clés (2/2)

CONSTATS DE L'ÉTUDE

Axes fédérateurs

Les membres attendent beaucoup de la SAR au sujet de la **préservation des abeilles**. Elle doit veiller à ce que la production apicole soit de **haute qualité** (97% - 69% totalement d'accord). Pour cela, elle doit promouvoir le travail avec des **abeilles locales** et éviter les reines issues de l'étranger (94% - 77% totalement d'accord). La SAR doit également s'engager sur la promotion de la **santé des abeilles** (95% - 70% totalement d'accord) et en faveur de la **durabilité** et de la **biodiversité** (92% - 67% totalement d'accord). Pour cela elle doit notamment **respecter les bonnes pratiques apicoles** (94% - 63%totalementd'accord).

La **formation des apiculteurs** est également primordiale : la SAR doit réunir les apiculteurs de Suisse romande, les **soutenir dans leur formation** et **valoriser leurs compétences** (97% - 79% totalement d'accord). Pour cela elle doit **informer** sur les développements scientifiques et bonnes pratiques **en matière de sélection** (93% - 64% totalement d'accord) et **tenir à jour les documents de formation** pour apiculteurs (96% - 63% totalement d'accord).

Axes diviseurs

Les labels sont un sujets de distension au sein des membres de la SAR. 48% des apiculteurs ne souhaitent pas **maximiser le nombre d'apiculteurs labellisés** et 31% indiquent qu'ils ne veulent pas que la SAR **soutienne le label d'or** de qualité apisuisse ni qu'elle encourage son développement.

Le rôle de la SAR vis-à-vis des médias ne fédère pas**.** Pour ses membres, la SAR n'a pas pour objectif premier d'être perçue comme **experts et premiers interlocuteurs** pour le monde **politique et les médias** (25% de désaccord) qui serait plus le rôle d'apisuisse selon certains verbatim. Elle n'a donc pas à **développer une présence dans les médias sociaux** surtout si celle-ci nécessite plus de ressources (34% de désaccord). Plus globalement, on constate via les verbatim que le rôle de la SAR vs apisuisse pose souvent question.

Le **financement des mesures est problématique** : 54% ne souhaitent pas augmenter les cotisations *(d'où un fort désaccord avec la proposition d'une responsabilité civile complémentaire qui engendrerait une augmentation d'une dizaine de francs)*. En parallèle, seuls 32% sont tout à fait d'accord pour collecter des fonds, 27% pour réaliser un partenariat avec des entreprises et 23% seulement pour l'utilisation des actifs.

35